

Point de contact unique aux frontières/volet numérique

Ministère de l'Action et des Comptes Publics, Direction générale des Douanes et Droits indirects

L'importation de marchandises (notamment sanitaires et phytosanitaires) par voie portuaire fait en France l'objet de divers contrôles de la part d'administrations différentes, entraînant l'accomplissement de formalités administratives successives pour les entreprises comme pour les administrations impliquées. Le point de contact unique numérique aux frontières, initiative interministérielle pilotée par la Douane, prévoit notamment de créer une plateforme numérique unique via laquelle les acteurs de la chaîne logistique (logisticiens, transporteurs, importateurs, administrations en charge des contrôles...) pourront assurer l'ensemble des formalités aux frontières.

Les bénéfices du projet

- Le projet permettra un allègement et une fluidification de la charge administrative pour l'ensemble des parties (procédures accélérées, meilleure visibilité sur la durée des démarches)
- Il permettra une amélioration de la compétitivité des ports français

Montant accordé par le FTAP

4 900 000 €